

Rencontre avec Nicolas Bollet, gérant de la société IS TP, route du camp américain, à Is-sur-Tille



Nicolas Bollet

Dès son plus jeune âge, Nicolas Bollet s'est passionné pour le terrassement. À 14 ans, pendant les vacances, il n'hésitait pas à se déplacer à vélo jusqu'à Orville, sur un chantier de l'entreprise Michel Viallet. C'est donc naturellement qu'à l'âge de 15 ans et demi, il y commence un préapprentissage et devient son ouvrier quelques années plus tard.

En 2004, à l'âge de 22 ans, il reprend l'affaire de son patron, sous le nom de IS TP. L'entreprise emploie à ce jour 7 personnes.

Le terrassement et la recherche de fuites d'eau en sont les activités principales. Cependant, ces dernières années, conscient qu'il faut économiser nos ressources naturelles en recyclant des déchets inertes de la branche bâtiment et travaux publics, il décide, avec l'arrivée sur le marché d'une machine innovante, de créer une nouvelle activité dans le domaine de l'économie circulaire.

Avec l'aide du service Développement économique de la Covati, il dépose un dossier auprès de l'ADEME et du Conseil régional en mars 2021, afin d'obtenir une aide dans le cadre d'un projet d'économie circulaire.

En décembre dernier, il a acquis un broyeur concasseur cribleur transportable, repliable et télécommandé, qui permet le tri des déchets pour les recycler et les réemployer.

Pour l'instant, cet outil d'une valeur de 300 000 €, installé au siège de l'entreprise, ne peut atteindre son fonctionnement optimal, en raison d'un espace insuffisant.

En effet, la machine qui traite 100 tonnes à l'heure (ce qui représente un volume de 60 à 80 mètres cubes selon les déchets traités : tuiles, béton classique ou armé, briques, agrégats d'enrobés, terres non polluées, pierres, souches d'arbres etc.) n'est utilisée que ponctuellement.



Alain Gradelet

Vice-président en charge du développement économique, de l'emploi et de l'aménagement du territoire



Is  Tp

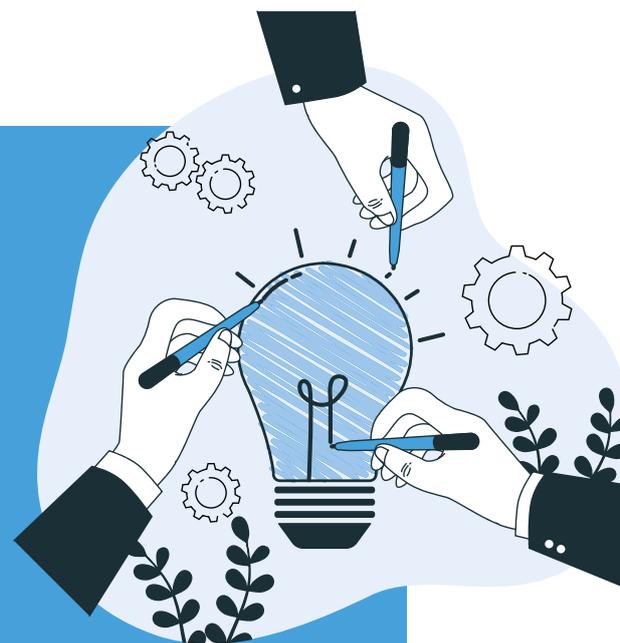
Terrassement - Détection de fuites

Avec l'achat d'un terrain d'environ un hectare à la Covati, dans la zone industrielle d'Is-sur-Tille, cette activité de recyclage des déchets inertes permettra la création d'une plateforme équipée d'un bungalow, d'une station de pesée, de cellules pour le stockage des matériaux à concasser et des nouveaux produits issus du broyage. Cette nouvelle entité emploiera deux à quatre personnes à plein temps.

Les entreprises locales du BTP pourront ainsi valoriser les déchets liés à leur activité et éviter leur mise en enfouissement dans un site dédié.

Création ou reprise d'une entreprise, un nouveau guichet unique à la Covati !

La Covati, de par sa compétence économique, se positionne en tant que chef de file en matière de développement économique au sein de ses 23 communes membres. Depuis la pandémie, les aides dédiées à la relance économique nationale se sont multipliées et les règlements d'intervention se durcissent davantage. La loi portant sur la zéro artificialisation nette des sols (dite loi ZAN) complexifie quant à elle l'accès au foncier économique. C'est dans ce contexte particulièrement tendu que la Covati souhaite accompagner ou orienter chaque porteur de projet souhaitant créer ou reprendre une entreprise, quelle que soit sa taille.



Pour toute demande, veuillez contacter Inès Schlaf
• par mail : ines.schlaf@covati.fr
• par téléphone : 06 78 47 84 24

Alain Gradelet

Vice-président en charge du développement économique, de l'emploi et de l'aménagement du territoire

